



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

RÈGLEMENT NO 346-2020

ATTENDU : que la directrice générale/secrétaire-trésorière résume le règlement, en indique l'objet, le coût et sa portée;

ATTENDU qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 8 juin 2020

Il est proposé par M. Alain Dumas
appuyé par M. Robby Poulin
et résolu unanimement

QUE le Règlement no 346-2020 amendant le Règlement de zonage no 148-06 afin d'autoriser les « Commerces et services professionnels et personnels intégrés à une habitation » dans la zone Cb-51 soit et est adopté par ce conseil

QUE la présente résolution ainsi que le Règlement no 346-2020 amendant le Règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du Règlement no 346-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

RÈGLEMENT NO 346-2020

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 148-06 AFIN D'AUTORISER LES « COMMERCE ET SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNELS INTÉGRÉS À UNE HABITATION » DANS LA ZONE CB-51 soit et est adopté par ce conseil

ATTENDU que ce conseil a adopté le premier projet de règlement le 8 juin 2020;

ATTENDU que le conseil a remplacé l'assemblée publique par une consultation écrite de 15 jours qui a eu lieu le 9 juin au 29 juin 2020;

ATTENDU que ce conseil a adopté le second projet de règlement le 10 juillet 2020;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance de ce conseil tenue le 8 juin 2020;

Il est proposé par M. Alain Dumas
appuyé par M. Robby Poulin
et résolu unanimement

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :



Article 1

L'article 3.2.4, i) est modifié en ajoutant Cb-51 devant Cb-54 :

Article 2

L'article 3.2.10.4 est modifié en ajoutant le groupe d'usage « Commerce et service personnel et professionnel intégré à une habitation » à la zone Cb-51.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2020


Yvon Paquet
Maire


Maryane Bélanger
Dir. générale / Sec.-trésorière